

## La convention "Petites villes de demain" signée

Libercourt est la première commune de l'Agglomération a signé la convention opérationnelle "Petites villes de demain".



Le 18 janvier, **M.Maciejasz, Maire, a signé la convention opérationnelle du dispositif "Petites villes de demain".**

Il était accompagné de **M.Raffy, Sous-Préfet de l'arrondissement de Lens, M.Pilch, Président de l'Agglo Hénin-Carvin, Mme Bonnot, Directrice territoriale de la Caisse des Dépôts et Consignations, Mme Cornillon Directrice Générale adjointe du bailleur SIA Habitat et M.Cottigny, Président de Pas-de-Calais Habitat.**

En 2021, la ville de **Libercourt a été retenue au titre du dispositif « Petites villes de demain » dans le but de faciliter et concrétiser les projets de la ville.** Après la signature de la convention d'adhésion en juillet 2021, la ville a signé

la convention opérationnelle avec les partenaires du territoire qui ont souhaité s'engager aux côtés de Libercourt.

**Il est destiné à améliorer les conditions de vie des habitants des petites communes et des territoires, en accompagnant les collectivités dans des trajectoires dynamiques et engagées dans la transition écologique.**



Le programme a pour objectif de renforcer les moyens des élus des villes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralité, pour bâtir et concrétiser les projets du territoire tout au long de leur mandat, jusqu'en 2026.

**En décembre 2020, Libercourt fut l'une des premières villes sélectionnées de l'ex bassin minier et qualifiées comme « moteur » dans le secteur par l'Etat.**

En janvier 2023, après avoir réalisé des diagnostics multi-thématiques, consolidé le projet de territoire et travaillé sur les actions à venir, la commune a signé sa

convention d'Opération de Revitalisation du Territoire.

Le projet s'articule autour de **5 Axes** :

- Engager la reconquête de l'habitat pour développer une offre attractive en centre- ville
- Favoriser un développement économique et commercial équilibré
- Valoriser les formes urbaines, les patrimoines et le cadre de vie
- Favoriser le bien-vivre en centre-ville et conforter les services au public
- Qualifier le cadre de vie en engageant la transition énergétique et en renouvelant les mobilités

Publié le 19 janvier 2023